

# Recensement population 2012

## Enquête 2012 : Le nouveau recensement arrive !



Le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre comment notre pays évolue.

Le dernier recensement de la population a été effectué en 2007. Il a permis de dénombrer une population Mézoise de 10 336.

RECEMENT DE LA POPULATION  
CHACUN DE NOUS COMPTE

DU JEUDI 19 JANVIER AU SAMEDI 25 FÉVRIER  
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

RECEMENT DE LA POPULATION  
2012

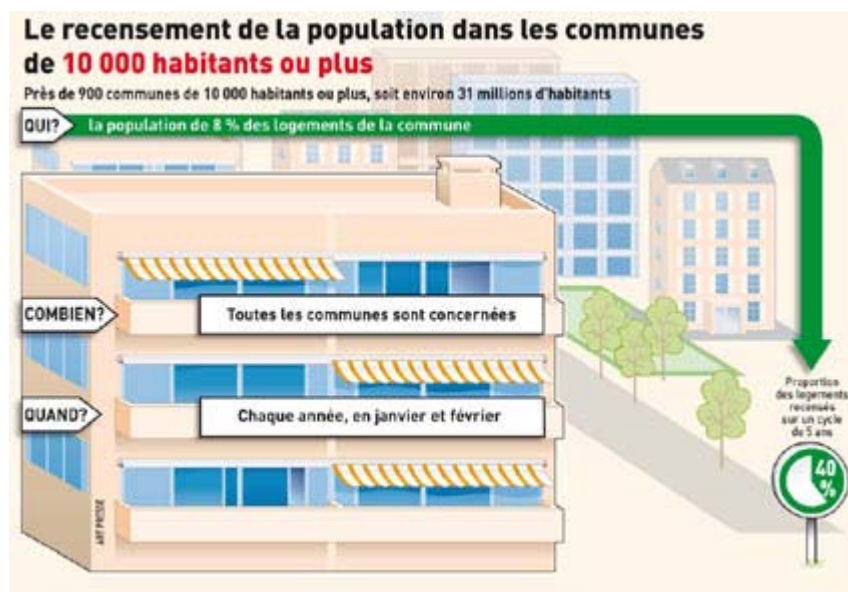
POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTEZ VOTRE MAIRIE.  
LES DONNÉES RECUEILLIES SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

Téléchargez le dépliant d'information au format PDF.

Depuis, la méthode de recensement a changé : selon la loi du 27 février 2002, les enquêtes de recensement, pour les communes de plus de 10 000 habitants, auront désormais lieu chaque année auprès d'une partie de la population (seulement 8 % des logements seront recensés chaque année).

Cela implique que tous les habitants d'une même rue ne seront pas recensés la même année. En revanche, tous les habitants d'un même immeuble, s'il fait partie de l'échantillon représentatif, seront recensés en même temps et les habitants ayant déménagé, pourront être recensés deux années consécutives.

Cette méthode permettra aux acteurs de la vie économique et sociale de disposer chaque année d'une information nouvelle et récente sur la population et les logements, élaborée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).



Votre participation est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

**La collecte des informations se déroulera à Mèze du  
19 janvier au 25 février 2012.**

L'agent recenseur sera muni d'une carte officielle tricolore l'accréditant et vous permettant de lui réserver le meilleur accueil.

Il vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 25 février 2012.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation.

**Participer au recensement est un acte civique mais également une obligation légale conformément à la loi du 7 juin 1951.**

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour tous renseignements :

Service Population, Mairie de Mèze, Place Aristide Briand.  
(04.67.18.30.43) ou sur le site internet de [l'INSEE](#) .

Plus d'informations : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).